

GUIDE DES COLLECTES



Ensemble, préservons l'environnement
et notre cadre de vie

UN DOUTE, UNE QUESTION ?

www.seineouest.fr

0 800 10 10 21

Service & appel
gratuits



GRAND PARIS
**SEINE
OUEST**

BOULOGNE-BILLANCOURT

CHAVILLE
ISSY-LES-MOULINEAUX
MARNES-LA-COQUETT
MEUDON
SÈVRES
VANVES
VILLE-D'AVRAY



VILLE DE
**BOULOGNE-
BILLANCOURT**

Pierre-Christophe Bagueat • Maire
Président de Grand Paris Seine Ouest

LE CALENDRIER

des collectes par secteurs

Grand Paris Seine Ouest (GPSO) fournit gratuitement les bacs de collecte.
 Pour cela, les usagers doivent contacter le numéro d'appel gratuit de GPSO :
0800 10 10 21.

JOURS DE COLLECTE

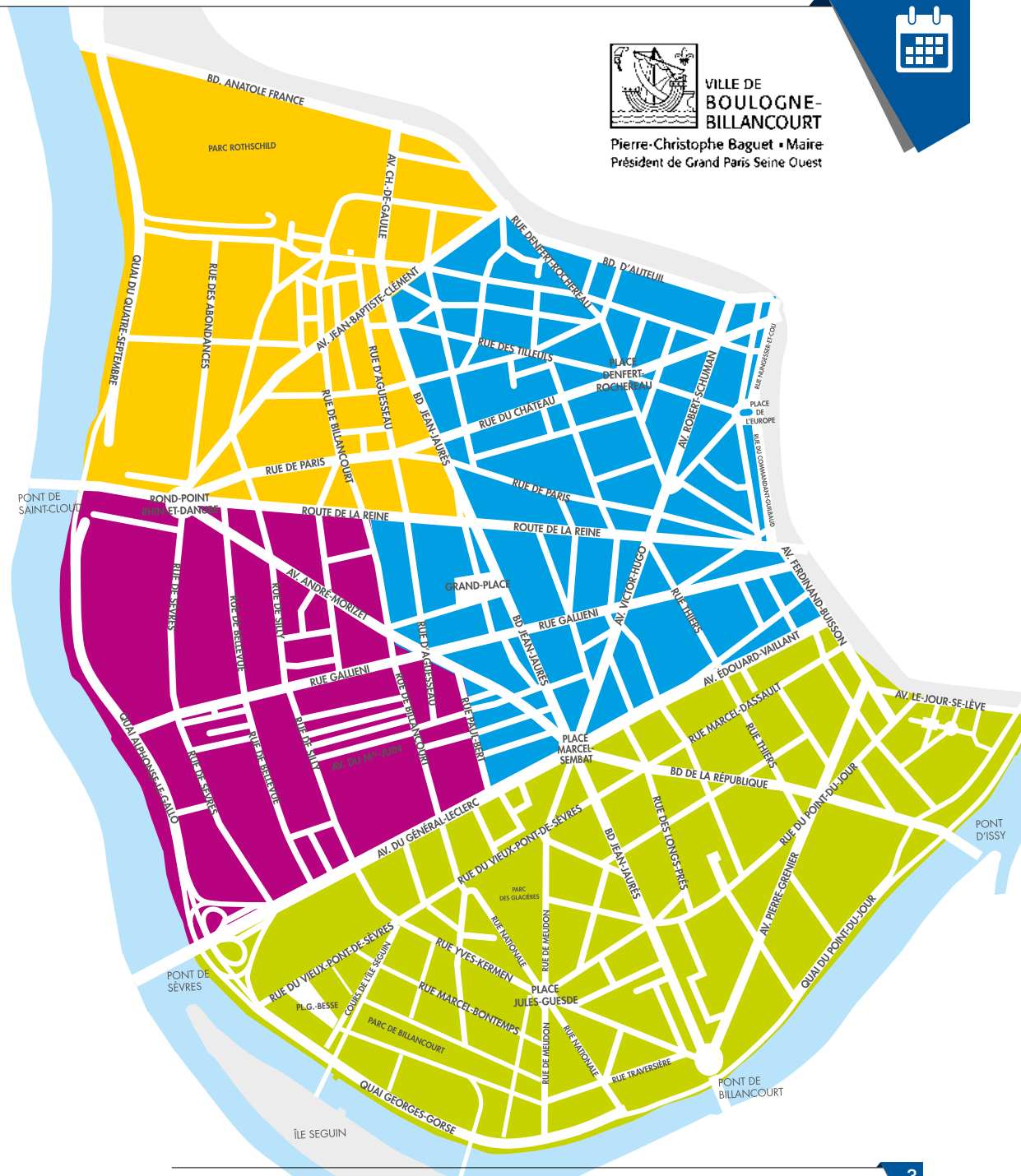
ENCOMBRANTS	BAC GRIS	BAC JAUNE
<ul style="list-style-type: none"> ■ Mardi matin ■ Mercredi matin ■ Jeudi matin ■ Vendredi matin 	Lundi soir Mardi soir Jeudi soir Vendredi soir Dimanche soir	Mercredi soir
Encombrants à déposer la veille à partir de 20 h sur le trottoir	Collecte sur l'ensemble de la ville	Collecte sur l'ensemble de la ville
Bacs à sortir le jour de collecte à partir de 17 h 30 (début de collecte à 18 h) et à rentrer à la fin de la collecte ou le lendemain matin avant 8 h. Il est rappelé que les sorties/rentreées de bacs sont à la charge des résidents ou des gardiens d'immeubles.		

Merci de respecter les jours et horaires prévus.
 Les collectes sont également assurées les jours fériés.



VILLE DE
**BOULOGNE-
 BILLANCOURT**

Pierre-Christophe Baguet • Maire
 Président de Grand Paris Seine Ouest



LES ENCOMBRANTS

Collecte des encombrants



GPSO collecte vos objets encombrants volumineux : mobiliers, matelas, ferraille, cycles... Consultez le calendrier de collecte page 2 pour connaître la date de passage dans votre quartier.

CONSIGNES :

- Respecter les jours de collecte des encombrants.
- Sortir les encombrants la veille après 19 h.
- Ne pas bloquer le trottoir et laisser un passage suffisant pour un piéton, une poussette ou un fauteuil roulant.
- Les dépôts sur les trottoirs sont interdits en dehors des jours de collecte sous peine d'amende.

En dehors des jours de collecte des encombrants, ceux-ci peuvent être déposés en déchèteries.



Déchets non acceptés par la collecte des encombrants



Les déchets suivants sont à déposer directement dans les déchèteries. Ils sont interdits sur la voie publique sous peine d'amende et non acceptés dans la collecte des encombrants et des déchets ménagers :

- Gravats.
- Déchets toxiques (batteries, peinture, solvants...).
- Pneus, huiles de vidange.
- DEEE - Déchets d'équipements électriques et électroniques (petit et gros électroménager, téléviseur, matériel informatique...).
- Déchets verts (feuilles mortes, tonte de pelouse, taille de haie...).



LES DÉCHÈTERIES

Déchèterie fixe de Meudon et déchèteries mobiles



En déchèteries, sont acceptés tous types de déchets sauf les ordures ménagères. Pour les déchets verts, des sacs compostables sont mis à disposition à la déchèterie de Meudon, à déposer uniquement auprès de celle-ci et des déchèteries mobiles.

CONDITIONS D'ACCÈS POUR LES PARTICULIERS :

Badge obligatoire pour accéder aux déchèteries fixes et mobiles.

Obtention sur demande via le formulaire en ligne : www.seineouest.fr/badge_decheterie.html. Pendant le délai d'obtention, accès sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Pour tout renseignement complémentaire, contacter le Sycdom au 01 40 13 17 00 ou par e-mail à : decheteries@sycdom-paris.fr, ou consulter : www.sycdom-paris.fr.

DÉCHÈTERIE FIXE DE MEUDON

📍 1, Rond-point des Bruyères, entre la route du Pavé des gardes, la RD.181 et la RN.118

🕒 Du lundi au vendredi de 14 h à 18 h 30
Samedi de 9 h à 18 h 30
Dimanche de 9 h à 12 h 30

Pour les particuliers, ne sont pas autorisés les véhicules de type commercial ou d'une hauteur supérieure à 1,90 m, sauf autorisation spéciale obtenue auprès du Sycdom au 01 40 13 17 00. Volume de 2 m³ maximum par semaine.

3 DÉCHÈTERIES MOBILES

Services non assurés les jours fériés. Déchets toxiques non acceptés.

Déchèterie mobile de Vanves

📍 Contre-allée de la rue Jullien

🕒 2^e et 4^e samedis du mois de 14 h à 18 h 30

Déchèterie mobile de Boulogne-Billancourt

📍 Contre-allée du Centre Technique Municipal, 68 avenue Édouard Vaillant

🕒 Tous les jeudis, 1^{er} et 3^e samedis du mois de 14 h à 18 h 30

Déchèterie mobile de Ville-d'Avray

📍 Parking des 2 Étangs

🕒 4^e samedi du mois de 14 h à 18 h 30

Déchèterie fixe de Paris 15^e

Les boulonnais peuvent déposer tous types de déchets sauf les ordures ménagères à la déchèterie de Paris 15^e. Déchets verts non acceptés.

📍 Sous l'échangeur du Quai d'Issy, boulevard périphérique (voie AD 15)

🕒 Tous les jours de 9 h 30 à 19 h. Fermeture les 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre

Conditions d'accès : présentation d'une pièce d'identité, de la carte grise du véhicule et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

LES COLLECTES SPÉCIFIQUES

DÉCHETS DANGEREUX DES MÉNAGES

Le camion de collecte des déchets toxiques collecte les piles et accumulateurs, les huiles de vidange, les déchets de peinture, décapants et solvants, les produits phytosanitaires, les extincteurs, les radiographies...

- 🕒 1^{er} samedi du mois de 9 h 30 à 12 h 30, au marché Biologique
 - 🕒 2^e et 4^e mercredis du mois et 3^e samedi du mois de 9 h 30 à 12 h 30, au marché de Billancourt
 - 🕒 2^e et 4^e vendredis du mois de 9 h 30 à 12 h 30, au marché Escudier
 - 🕒 4^e mercredi du mois de 14 h à 17 h, rue Paul Constans (à côté de l'Hôtel de ville)
- Sauf jours fériés.**



CONDITIONS D'ACCÈS :

Présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

DÉCHETS D'ACTIVITÉS DE SOINS À RISQUES INFECTIEUX (DASRI)

Les aiguilles, seringues, lames... doivent être rapportées auprès des pharmacies référencées comme points de collecte ou à la déchèterie fixe de Meudon. Toutes les pharmacies délivrent gratuitement les contenants à couvercle vert permettant le stockage de ces déchets. Pour trouver le point de collecte le plus proche : www.dastri.fr



TEXTILES

Vieux vêtements, linge de maison ou d'ameublement, chaussures et articles de maroquinerie sont à déposer dans les conteneurs à textile ; jamais à côté. Pour trouver le point de collecte le plus proche :

www.seineouest.fr/textile.html



Grâce à votre geste, ils seront recyclés ou réutilisés.
7 kg/hab/an : c'est la quantité de textiles partant dans les ordures ménagères et ensuite à l'incinération !

DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES (DEEE)

Gros électroménager ; petit électroménager (téléphone, sèche-cheveux, aspirateur...), téléviseur, matériel informatique...

TROIS DISPOSITIFS :

- Récupération de l'appareil usagé par le commerçant lors de l'achat d'un nouveau modèle.
- Don des appareils encore en état de fonctionner.
- Dépôt en déchèterie fixe ou mobile.

Pour éviter de produire un déchet, privilégiez la location de matériel dans le cas d'usages occasionnels.

Les cartes des dispositifs de collecte en ligne

Les cartes des emplacements des conteneurs à verre ou à textile et des déchèteries fixes et mobiles sont consultables sur le site : www.seineouest.fr/carte_du_territoire.html

RÉDUIRE ET VALORISER SES DÉCHETS

Un caddie peu générateur de déchets peut faire économiser jusqu'à 43€/personne/mois.

9 GESTES POUR RÉDUIRE SES DÉCHETS

- 1 Éviter les produits suremballés
- 2 Utiliser des sacs réutilisables
- 3 Poser un « stop pub » sur sa boîte aux lettres
- 4 Réduire les impressions
- 5 Privilégier l'eau du robinet
- 6 Utiliser des piles rechargeables
- 7 Cuisiner les restes
- 8 Abandonner les produits à usage unique (vaisselle jetable, lingettes démaquillantes, rasoirs jetables...)
- 9 Composter les déchets organiques

Trier pour recycler, c'est offrir une deuxième vie aux déchets

- 2 pots de confiture = 1 bouteille en verre
- 8 canettes = 1 casserole
- 6 bouteilles d'eau = 1 ours en peluche
- 67 bouteilles d'eau = 1 couette pour 2 personnes



LE COMPOSTAGE

en appartement et en maison



390 kg de déchets ménagers en moyenne sont produits/habitant/an en France. La poubelle ordinaire contient près de 30 % de déchets organiques.

Leur compostage permettrait de réduire les déchets ménagers de **130 kg/habitant/an.**

Pour les maisons, des composteurs individuels sont mis à disposition gratuitement par GPSO. Demande par téléphone auprès du numéro d'appel gratuit **0 800 10 10 21** ou en ligne sur **www.seineouest.fr** (rubrique e-services).

Pour les projets de compostage collectif en immeuble, le maître composteur de GPSO délivre conseils et matériel gratuitement. Demande par e-mail à : **gpso@seineouest.fr**

Pour les appartements, GPSO met à disposition gratuitement des lombricomposteurs. Informations sur : **www.seineouest.fr/compostage.html**

LE RÈGLEMENT DE COLLECTE ET LES SANCTIONS



Consultez le règlement de collecte de GPSO. Il fixe les règles, conditions et modalités qui s'imposent à tout usager du service public de collecte des déchets : www.seineouest.fr/reglement_collecte.html

Le non-respect des modalités de collecte, les dépôts de déchets en dehors des jours et horaires indiqués dans le règlement et le fait de brûler des déchets verts sont interdits et passibles d'amendes.

À titre d'exemple, un dépôt sauvage peut donner lieu à une amende de 3^e classe d'un montant de 450 €.

LE FINANCEMENT DU SERVICE



Retrouvez le détail du financement du service public de gestion des déchets ménagers en ligne : www.seineouest.fr/budget_dechets.html

LES DÉCHETS DES PROFESSIONNELS



GPSO assure la collecte des déchets des professionnels à hauteur de 3 000 litres/ semaine/adresse. Au-delà de ce seuil de production, les professionnels doivent s'adresser au délégataire de collecte des déchets industriels et banals de GPSO ou au collecteur de leur choix.

www.seineouest.fr/dechets_des_professionnels.html

La déchèterie de Meudon accueille les professionnels du lundi au vendredi de 7 h à 12 h. Conditions d'accès : <http://www.syctom-paris.fr/installations-et-projets/installations/meudon/decheterie.html>

Un doute, une question ?

www.seineouest.fr

0 800 10 10 21

Service & appel
gratuits



GRAND PARIS
**SEINE
OUEST**



LE MÉMO DU TRI

Chaque geste de tri compte



À DÉPOSER EN VRAC DANS LE BAC JAUNE

- Emballages en métal
- Bouteilles et flacons en plastique
- Emballages et briques en carton, tous les papiers



À JETER DANS LA POUBELLE ORDINAIRE

Attention: Modifié le 1er octobre 2019, désormais tous les emballages sont à jeter dans le bac jaune

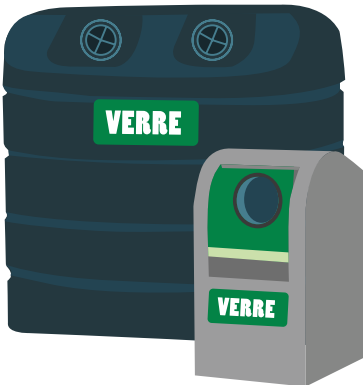
Bien triés, les emballages en verre se recyclent à l'infini



À VIDER, INUTILE DE LES LAVER

- Bouteilles, pots et bocaux en verre

Un conteneur à moins de 5 minutes de chez vous pour faciliter le tri



Pour trouver le conteneur le plus proche, consultez la carte en ligne : www.seineouest.fr/verre.html

Infos en bref



TRI ET RECYCLAGE DE TOUS LES EMBALLAGES, DÈS LE 1^{er} OCTOBRE !

Dès le 1^{er} octobre, vous pourrez trier et recycler tous les emballages sans exception. Pour un tri plus simple, tous les emballages pourront être déposés dans le bac jaune, y compris le plastique.

À partir du mardi 1^{er} octobre, capsules de café, pots de yaourt, barquettes ou encore sacs en plastique, pots de crème cosmétique, boîtes de poudre chocolatée, métal, papier, carton, briques alimentaires, plastique, autrefois jetés avec les ordures ménagères, pourront être déposés dans les bacs jaunes. Désormais, tous les emballages, sans distinction, seront triés. Chacun contribuera ainsi à la préservation de l'environnement en recyclant davantage les déchets. Pour faire face à l'augmentation des déchets triés, les centres

de tri du Sycotom disposent désormais des équipements nécessaires au traitement de ces nouvelles matières. Une fois passés au centre de tri, les matériaux seront compactés sous forme de balles puis transportés vers des usines de recyclage. Ils seront, à ce moment-là, transformés en granulés, bobines ou plaques et seront utilisés pour fabriquer de nouveaux objets : des pots de yaourt seront transformés en cintres, des bidons de lessive deviendront des bancs publics...

Le bac jaune

Le tri des emballages : un petit geste, de grands effets : préservation des ressources naturelles, limitation des émissions de gaz à effet de serre, économie d'énergie et création d'emploi.



À partir du 1er octobre 2019, GPSO étend les consignes de tri. Désormais, tous les emballages et tous les papiers vont dans le bac jaune.

Les bons gestes

- Jeter tous les emballages et tous les papiers dans le bac jaune
- Laisser les emballages en vrac et ne pas les imbriquer entre eux
- Inutile de laver les emballages, il suffit de bien les vider
- Laisser les bouchons sur les bouteilles



À DÉPOSER DANS LA POUBELLE JAUNE

Tous types d'emballages (en métal, en plastique, en carton...)

- Pots de yaourts, de crème fraîche, barquettes...
- Capsules de café usagées en métal ou en plastique
- Bouteilles et flacons en plastique avec leur bouchon
- Briques et boîtes en carton
- Sacs et films plastique

Tous les papiers

EN
VRAC



 NOUVEAU dans la poubelle jaune !